



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CECI/IP/2006/1  
2 janvier 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE  
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle

Première réunion  
Genève, 23-24 novembre 2006

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
SUR SA PREMIÈRE RÉUNION

*Résumé*

À sa première réunion, l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle a élu M. Slobodan Markovic Président ainsi que M<sup>me</sup> Marianne Helledi-Knudsen et M. John Anderson Vice-Présidents (par. 5); a examiné les problèmes que rencontrent les pays membres de la Commission économique pour l'Europe pour commercialiser les actifs intellectuels (par. 8 à 14), et protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle (par. 15 à 24); a adopté son programme de travail pour 2007, qui précise la façon dont l'Équipe envisage d'aborder certains des problèmes apparus lors du débat, et dont le travail doit être réparti entre les participants (par. 26 et 28); et est convenue de la date de sa prochaine réunion et de celle de la réunion consacrée à la protection des droits de propriété intellectuelle et à la transformation des produits de la recherche-développement en actifs incorporels dans les pays en transition (par. 25).

**La prochaine réunion annuelle de l'Équipe se tiendra du 23 au 27 juillet 2007.**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION.....	1	3
II. OUVERTURE DE LA RÉUNION .....	2 – 4	3
III. ÉLECTION DU BUREAU (Point 1 de l'ordre du jour).....	5 – 6	3
IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2 de l'ordre du jour).....	7	3
V. COMMERCIALISATION DES ACTIFS INTELLECTUELS (Point 3 de l'ordre du jour).....	8 – 14	4
VI. PROTECTION ET RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (Point 4 de l'ordre du jour).....	15 – 21	6
VII. PLAN DE TRAVAIL POUR 2007 (Point 5 de l'ordre du jour).....	22 – 28	8
VIII. MOBILISATION DE FONDS (Point 6 de l'ordre du jour) .....	29 – 30	9
IX. QUESTIONS DIVERSES (Point 7 de l'ordre du jour) .....	31	9
Annexe		
I. PLAN DE TRAVAIL POUR 2007.....		10

## I. PARTICIPATION

1. L'Équipe a tenu sa première réunion les 23 et 24 novembre 2006. Y ont participé des experts représentant des organismes publics, des institutions universitaires et le secteur privé de 26 pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Y ont également assisté des représentants d'organisations intergouvernementales qui œuvrent dans le domaine des droits de propriété intellectuelle (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale du commerce, CNUCED, Office européen des brevets, OCDE) et de la Commission européenne.

## II. OUVERTURE DE LA RÉUNION

2. M. Marek Belka, Secrétaire exécutif de la CEE, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux représentants des gouvernements, de l'université, du secteur privé et d'organisations intergouvernementales. Cette réunion, a-t-il ajouté, attestait l'importance que les questions de propriété intellectuelle revêtent pour la région de la CEE. Il a fait observer que le secrétariat aurait souhaité une plus forte participation du secteur privé, mais a ajouté que ce premier prenait cela comme un défi et continuerait d'œuvrer pour nouer le dialogue avec le monde des affaires.

3. Le Secrétaire exécutif s'est félicité de ce que plusieurs des participants étaient des membres influents de l'ancien Groupe consultatif de la CEE sur les droits de propriété intellectuelle, ce qui montrait qu'ils continuaient à s'intéresser aux travaux que la CEE mène dans ce domaine et permettrait à l'Équipe de tirer profit des compétences et des réseaux du Groupe.

4. Il a ensuite parcouru le programme de travail et a souligné que si ce qu'il fallait produire avait été indiqué dans les grandes lignes à l'Équipe par le Comité de la coopération et de l'intégration économiques, la réunion revêtait une importance extrême pour ce qui était de définir les modalités – procédure, intervenants et calendrier – de ce programme. Il a conclu en disant qu'en effet, l'un des principaux produits attendus de la réunion était un plan de travail clair et une répartition précise entre les participants des travaux à mener au cours de 2007.

## III. ÉLECTION DU BUREAU (Point 1 de l'ordre du jour)

5. L'Équipe a élu M. Slobodan Markovic (Serbie) Président ainsi que M<sup>me</sup> Marianne Helledi-Knudsen (Danemark) et M. John Anderson (Royaume-Uni) Vice-Présidents.

6. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants et a exposé les principales tâches à accomplir. Il a invité les participants à partager leurs vues sur les points de fond de l'ordre du jour, y compris la mise en œuvre du programme de travail pour 2007. Il a également invité les organisations intergouvernementales intéressées à participer aux travaux de l'Équipe.

## IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2 de l'ordre du jour)

7. L'Équipe a adopté son ordre du jour daté du 6 novembre 2006.

## **V. COMMERCIALISATION DES ACTIFS INTELLECTUELS (Point 3 de l'ordre du jour)**

8. Le Président a invité les participants à faire part de l'expérience qu'ils avaient récemment acquise de la commercialisation d'actifs intellectuels dans leurs pays et domaines de compétence respectifs.

9. Du débat, il est ressorti ce qui suit:

a) Il est difficile pour les pays, en particulier pour ceux qui dépendent de l'exportation de produits innovants, de commercialiser des actifs intellectuels;

b) De nombreuses activités de recherche-développement ne débouchent pas sur une commercialisation réussie;

c) Il importe d'associer le secteur privé à la recherche publique;

d) Pour associer le secteur privé, il faut lancer des projets de recherche et créer des parcs scientifiques et techniques près des universités; la proximité géographique est donc un facteur de réussite;

e) Les partenariats public/privé revêtent une importance fondamentale, surtout entre les universités (qui sont généralement des institutions publiques) et le secteur privé;

f) Plusieurs universités de la région de la CEE ont adopté une réglementation qui couvre toutes sortes de droits de propriété intellectuelle;

g) Il importe de créer, dans les universités, des bureaux de transfert de technologie, domaine dans lequel les pays en transition pourraient tirer profit de l'expérience d'autres pays, même si ce type de bureau est une relative nouveauté dans certains pays développés (on a cité l'exemple d'un pays dans lequel des initiatives publiques visant à créer de tels bureaux n'ont pu aboutir faute de compétence dans ce domaine);

h) La présence de tels bureaux accroît la probabilité de transferts de technologie et de création d'emplois, indépendamment des revenus générés par les redevances; cela constitue en soi une puissante incitation à créer de tels bureaux;

i) Il faut former les gens aux questions pratiques, telle la rédaction de contrats de licence, et créer des centres de formation de spécialistes de la propriété intellectuelle;

j) Il existe, dans certains pays, un fossé entre la législation et la pratique, ce qui montre que les petites et moyennes entreprises (PME) ne comprennent pas toujours pleinement l'importance de la propriété intellectuelle;

k) Il est utile d'échanger des données d'expérience sur les meilleures pratiques;

l) Certains pays ont eu – ce qu'ont montré plusieurs exemples – des difficultés à trouver le moyen, pour les entreprises, de calculer la valeur de leur propriété intellectuelle;

m) Ces difficultés appellent l'adoption de stratégies de gestion des droits de propriété intellectuelle, principalement de politiques d'audit, de valorisation, de brevetage, de gestion des ressources humaines et de taxation;

n) Il faut souligner le rôle important que peuvent jouer la mise aux enchères de droits de propriété intellectuelle et les intermédiaires des inventeurs, en particulier des PME;

o) Dans certains pays, la recherche-développement est sous-financée;

p) Malgré le nombre de programmes mis en place pour mettre en rapport inventeurs et investisseurs au niveau national, il faudrait faire davantage dans ce domaine.

10. En ce qui concerne la procédure qui doit être adoptée par l'Équipe, il a été avancé que cette dernière devrait se concentrer sur ses méthodes de travail et qu'une possibilité serait d'examiner les diverses composantes de la commercialisation d'actifs intellectuels. Une autre possibilité serait de suivre le processus depuis la création de l'invention jusqu'à son exploitation. Selon un autre argument, il faudrait adopter une démarche plus focalisée axée, par exemple, sur les brevets, la principale question étant de savoir comment aider le titulaire de brevet à obtenir le bénéfice maximum de l'invention une fois le brevet obtenu. Il a été avancé que cette démarche était assez vaste sans se disperser et que l'Équipe ne devrait pas viser à couvrir l'ensemble du système d'innovation. Il a également été avancé qu'elle devrait, dans son travail, adopter une démarche plus pragmatique qu'académique.

11. Les représentants d'organisations internationales (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale du commerce, OCDE et Office européen des brevets) ont fait part de l'expérience qu'elles avaient acquise dans ce domaine et ont décrit les activités qu'elles menaient dans le domaine de la commercialisation d'actifs intellectuels, depuis l'organisation de séminaires jusqu'à la publication de documents destinés aux différents intervenants. Ils se sont également déclarés disposés à collaborer dans leurs domaines de compétence respectifs. Le représentant de l'Office européen des brevets, en particulier, a suggéré d'organiser un séminaire commun sur les nouveaux outils de valorisation des brevets.

12. Des exposés sur les divers aspects de la commercialisation d'actifs intellectuels ont été présentés par deux experts invités par le secrétariat: M. Gail E. Evans, Professeur au Queen Mary IP Institute de l'Université de Londres, et M<sup>me</sup> Ludmila Sterbova, Professeur à l'Université d'économie de Prague<sup>1</sup>.

13. Pour résumer la discussion, le Président a souligné qu'il fallait, pour commercialiser les actifs intellectuels, combiner ressources publiques et privées. Il a mis en avant les trois principaux acteurs: entreprises, universités et pouvoirs publics. Il a ajouté que ces partenariats doivent comprendre des règles claires de répartition des droits et de partage des bénéfices. Il a évoqué les initiatives de création de bureaux de transfert de technologie et l'intérêt qu'elles avaient suscité parmi les membres de l'Équipe, et a souligné l'importance de ces bureaux et la nécessité, pour les pays en transition, de tirer des enseignements de l'expérience acquise par

---

<sup>1</sup> Tous les exposés et travaux présentés par les participants pouvaient être consultés sur le site web de la CEE: <http://www.unecce.org/ceci/presentations/presentationIP06.html>.

des pays plus développés. Il a également souligné l'importance de la formation et de l'enseignement. Il est ensuite revenu sur le concept d'intermédiaires de transfert de technologie et a déclaré que c'était là un point que l'Équipe devrait étudier et mieux comprendre. Pour conclure, il a déclaré que l'Équipe devrait se fixer plusieurs objectifs dans ce domaine et fixer, à ce titre, ceux qu'elle devrait atteindre en 2007 et au-delà.

14. En rapport avec la synthèse présentée par le Président, le secrétariat a rappelé que les objectifs de l'Équipe étaient fixés par le Comité et que les recommandations de l'Équipe seraient examinées par ce dernier. Une fois les recommandations adoptées, il serait possible d'entreprendre, avec la participation des membres de l'Équipe, des activités d'assistance techniques plus ciblées. Le secrétariat a évoqué la discussion qui avait eu lieu sur la commercialisation d'actifs intellectuels et le fait que plusieurs participants avaient déclaré posséder des études de cas, une législation et d'autres documents pertinents. Ces documents pourraient faire l'objet d'un examen collégial au sein de l'Équipe avant d'être présentés au Comité. Le secrétariat a également souligné que l'Équipe ne devrait pas mener d'activités déjà menées ailleurs, qu'elle devrait s'appuyer sur les résultats obtenus par d'autres organisations et que le processus devrait être mu par la demande.

## **VI. PROTECTION ET RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (Point 4 de l'ordre du jour)**

15. Les participants ont échangé des informations et des vues sur leur expérience récente, leurs cadres juridiques, leurs politiques et leurs pratiques commerciales relatives à la protection et au respect de la propriété intellectuelle, y compris l'évaluation de l'efficacité des systèmes nationaux et des pratiques et politiques recommandées.

16. La discussion s'est centrée sur les points suivants:

- a) Liens qui existent entre la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle, d'une part, et le respect des normes de santé et de sûreté publiques et d'une concurrence loyale, d'autre part;
- b) Meilleure façon d'organiser les activités d'application pour maximiser leur efficacité globale compte tenu des contraintes de moyens;
- c) Meilleure façon d'organiser l'appareil judiciaire pour garantir une interprétation cohérente de la loi et, partant, réduire l'incertitude juridique qui entoure les droits de propriété intellectuelle;
- d) Nécessité d'harmoniser, entre les pays, la protection et le respect de ces droits;
- e) Meilleure façon d'élaborer des politiques dans ce domaine pour éviter les disparités.

17. Les participants ont présenté l'expérience acquise par leurs pays dans ces domaines. Ils ont admis que pour que les droits de propriété intellectuelle aient une valeur économique et puissent servir à commercialiser des innovations, il faut impérativement les protéger et les faire respecter. Outre cela, il a été noté que les produits contrefaits enfreignent souvent les normes de santé et de sûreté, que leur production et leur distribution sont souvent aux mains du crime organisé, et que la contrefaçon sape la concurrence loyale. En fait, il a été suggéré, lorsque les moyens

d'application sont limités, d'accorder la priorité à des secteurs tels que les médicaments, les cosmétiques, les aliments ou les pièces d'automobile ou d'aéronef, où les produits contrefaits présentent le plus souvent des risques pour la sûreté ou la santé. De l'avis général, la contrefaçon et le piratage étaient en augmentation. Il a été souligné que l'OCDE réalise actuellement une étude qui vise à quantifier l'impact économique de la violation des droits de propriété intellectuelle, étude qui pourrait être utile à l'Équipe.

18. Pour résoudre les problèmes ci-dessus, il a été proposé, notamment, d'élargir la surveillance des marchés et les contrôles frontaliers (y compris des marchandises en transit) de façon que les autorités respectives puissent rechercher simultanément les marchandises susceptibles de violer des droits de propriété intellectuelle et les normes de sûreté ou de santé. Certains pays le font déjà. Le Groupe «MARS» (Groupe consultatif de la CEE sur la surveillance des marchés) met en œuvre un projet dans le cadre duquel on utilise l'infrastructure de surveillance des marchés comme moyen complémentaire de protéger les consommateurs et les usagers contre les produits contrefaits. Cette méthode a déjà donné des résultats positifs dans certains pays de la CEI. Il a été convenu qu'il faudrait étudier les possibilités d'instaurer une coopération entre le Groupe «MARS» et l'Équipe.

19. De l'avis général, pour assurer le respect effectif des droits de propriété intellectuelle, il faudrait que les divers organismes d'application (police, douanes, surveillance des marchés, ministère public, tribunaux) coordonnent leurs activités et collaborent étroitement non seulement les uns avec les autres, mais aussi avec le monde des affaires et les défenseurs des consommateurs. Plusieurs participants ont déclaré souhaiter que se poursuivent les échanges de données d'expérience dans ce domaine. Il a également été noté que les contrefacteurs opèrent souvent au niveau transnational et que, par conséquent, la lutte contre la contrefaçon exigeait une coopération internationale. À cet égard, la Commission européenne a présenté les initiatives qu'elle met en œuvre pour mieux faire respecter les droits de propriété intellectuelle au niveau multilatéral (ADPIC) ainsi que dans les échanges bilatéraux et les accords de coopération économique (ADPIC plus).

20. Plusieurs participants ont en outre souligné que pour que les droits de propriété intellectuelle soient effectivement protégés et respectés, il faut que la loi s'applique de façon transparente et cohérente. Ce problème, rencontré dans de nombreux pays, peut être critique pour des entreprises qui opèrent sur différents marchés nationaux. L'une des causes d'incohérence est parfois le manque de connaissances ou de compétences des tribunaux et des juges. Pour surmonter ce problème, certains pays ont créé ou envisagent de créer des tribunaux spécialisés dans la propriété intellectuelle ou d'accroître le nombre de juges spécialisés dans ce domaine. La question de savoir si cette spécialisation est souhaitable dépendra de la situation de chaque pays.

21. Dans de nombreux pays, l'élaboration des politiques reste fragmentée, différents ministères ou organismes gérant différents aspects de la protection des droits de propriété intellectuelle. Plusieurs pays ont signalé avoir entrepris des efforts pour coordonner l'élaboration des politiques entre ces différentes entités, parfois en application de la directive de l'Union européenne relative au respect des droits de propriété intellectuelle. Il reste rare, en revanche, que la responsabilité de la politique relative aux droits de propriété intellectuelle soit centralisée dans un ministère unique. Les participants, cependant, ont exprimé le souhait d'en apprendre davantage sur les expériences de centralisation déjà menées.

## VII. PLAN DE TRAVAIL POUR 2007 (Point 5 de l'ordre du jour)

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a commencé par présenter le programme général de travail du Comité, sous l'égide duquel l'Équipe opère. Les thèmes à aborder sont les suivants: Innovation et compétitivité, Entrepreneuriat et PME, Financement d'un développement innovant, Partenariats public/privé, Droits de propriété intellectuelle, Intégration économique internationale. Le Comité permet d'échanger des données d'expérience et de mettre au point des pratiques et des politiques recommandées, qui peuvent ensuite former la base d'activités de renforcement des capacités.

23. Les thèmes ci-dessus sont étroitement liés, ce qui se reflétera dans l'organisation du travail. Dans tous les domaines, le secrétariat a pour mandat de former des équipes de spécialistes ou des réseaux d'experts. Les résultats obtenus par tous les groupes seront accessibles à tous de façon que les synergies puissent être exploitées et que les travaux menés dans les différents domaines se complètent. Le Comité a été clairement chargé par les pays membres de la CEE de s'appuyer sur les résultats obtenus par d'autres organisations et de chercher à coopérer avec eux, ainsi qu'avec le secteur privé pour créer des synergies et éviter les redondances.

24. Le programme de travail du Comité et le mandat de l'Équipe appellent à mettre en œuvre, en 2007, dans le domaine de la propriété intellectuelle, les activités suivantes:

a) Échange de données d'expérience sur la commercialisation, la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle, éventuellement au moyen de séminaires thématiques régionaux interactifs;

b) Échange de vues («consultations») sur le cadre juridique, les politiques et les pratiques commerciales de certains pays demandeurs dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle afin d'évaluer, notamment, l'efficacité des systèmes nationaux;

c) Élaboration, à partir des rapports existants, d'un rapport comparatif analytique sur la commercialisation des actifs intellectuels, sur la transformation des produits de la recherche-développement en actifs incorporels et sur la création de marchés fonctionnels pour ces produits;

d) Tenue d'une réunion sur la protection des droits de propriété intellectuelle et sur la transformation des produits de la recherche-développement en actifs incorporels dans les pays en transition;

e) Compilation des bonnes pratiques et politiques de commercialisation et de protection de la propriété intellectuelle en vigueur dans les pays membres de la CEE afin de recenser les domaines d'action possible;

f) Renforcement, à leur demande, des capacités des pays membres.

25. L'Équipe est tenue de mettre en œuvre ces activités, mais elle dispose, pour définir leur contenu, d'une grande latitude. La difficulté est de trouver des créneaux dans lesquels elle puisse ajouter de la valeur et d'intégrer son travail dans le programme global du Comité. Le secrétariat a souligné qu'il serait possible que certaines des questions relatives à la propriété intellectuelle soulevées pendant la réunion soient traitées par des équipes de spécialistes ou des groupes



d'experts d'autres disciplines. Avant d'aborder le débat de fond, les participants sont convenus de tenir la réunion annuelle 2007 de l'Équipe du 23 au 27 juillet 2007 et de l'adosser à celle prévue sur la protection des droits de propriété intellectuelle et sur la transformation des produits de la recherche-développement en actifs incorporels dans les pays en transition.

26. Pour faciliter le débat sur le programme de travail, le secrétariat a ensuite distribué un tableau d'ensemble détaillant les activités que l'Équipe est chargée de mettre en œuvre en 2007, avec une ventilation et un calendrier des travaux à mener compte tenu des questions soulevées pendant le débat de fond au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour, et des préférences de participation à certains types d'activité que les participants avaient exprimées dans un questionnaire distribué le premier jour de la réunion.

27. Lors du débat qui s'est ensuivi, certains participants ont avancé que la question de la commercialisation, de la protection et du respect des droits de propriété intellectuelle était très vaste et complexe, et que l'Équipe devrait, de façon réaliste, opter pour une approche se limitant à certaines questions insuffisamment traitées ailleurs. D'autres, cependant, ont averti que pour conseiller de manière rationnelle les responsables politiques et les entreprises, il faudrait adopter une démarche relativement vaste, car une approche étroite ne permettrait pas d'élaborer, en matière de droits de propriété intellectuelle, une stratégie ou une politique solides.

28. Les participants ont adopté le programme de travail de l'Équipe pour 2007. Ils ont également invité le secrétariat à entreprendre de nouvelles consultations pour clarifier plus avant les questions à aborder et la structure des travaux.

#### **VIII. MOBILISATION DE FONDS (Point 6 de l'ordre du jour)**

29. Le secrétariat a expliqué que l'on disposait de fonds pour financer les activités du programme de travail, mais que des fonds extrabudgétaires permettraient d'étendre la portée de ces activités et d'accroître leur impact, par exemple en rassemblant davantage de participants aux séminaires, ateliers de renforcement des capacités et réunions consultatives sur les politiques. Cet appui pourrait prendre la forme non seulement de contributions financières, mais aussi de contributions en nature, comme la mise à disposition d'installations de conférence pour les réunions tenues dans les pays membres.

30. Les participants ont noté que pour mobiliser des fonds, il faudrait clarifier plus avant ce que l'Équipe aurait exactement à offrir. Pour faciliter la collecte de fonds auprès de sources privées à des fins de renforcement des capacités, il a été suggéré que les pratiques ou politiques recommandées mises au point par l'Équipe soient suffisamment souples pour pouvoir s'adapter à la situation de chaque pays bénéficiaire. Pour susciter, enfin, de la part des pays membres, une demande de renforcement des capacités, il faudrait faire connaître les types d'activité que l'Équipe proposerait.

#### **IX. QUESTIONS DIVERSES (Point 7 de l'ordre du jour)**

31. Les participants sont convenus que le rapport de la réunion serait établi par le secrétariat dans les 15 jours suivant la clôture de la réunion, et que le Président et les Vice-Présidents l'examineraient et l'adopteraient au nom de l'Équipe.

ANNEXE I

ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA CEE: PLAN DE TRAVAIL POUR 2007

Type d'activité/produits	Calendrier	Thèmes énoncés dans le mandat de l'Équipe • <i>thèmes secondaires issus du débat</i>
<p><b>Collecte et échange de données sur l'expérience acquise, les enseignements tirés et les problèmes rencontrés, y compris dans les domaines suivants:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>législation</b></li> <li>- <b>réglementation</b></li> <li>- <b>politiques (existantes et en préparation)</b></li> <li>- <b>pratiques</b></li> <li>- <b>études de cas</b></li> </ul>	<p>Décembre 2006 – Janvier 2007</p>	<p><b>Commercialisation de la propriété intellectuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Coopération entre les organismes de recherche et les entreprises</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Propriété des droits de propriété intellectuelle</i></li> <li>▪ <i>Bureaux de transfert de technologie</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Promotion de la commercialisation de la propriété intellectuelle dans les PME</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Sensibilisation</i></li> <li>▪ <i>Intermédiaires de transfert de technologie</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Stratégies de gestion des droits de propriété intellectuelle</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Audits</i></li> <li>▪ <i>Comptabilité</i></li> <li>▪ <i>Valorisation</i></li> <li>▪ <i>Brevetage</i></li> <li>▪ <i>Gestion des ressources humaines</i></li> <li>▪ <i>Taxation</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Création de marchés technologiques</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Mise aux enchères de droits de PI</i></li> <li>▪ <i>Mise en place d'intermédiaires</i></li> </ul> </li> </ul>

Type d'activité/produits	Calendrier	Thèmes énoncés dans le mandat de l'Équipe • <i>thèmes secondaires issus du débat</i>
<p><b>Collecte et échange de données sur l'expérience acquise, les enseignements tirés et les problèmes rencontrés, y compris dans les domaines suivants:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>législation</b></li> <li>– <b>réglementation</b></li> <li>– <b>politiques (existantes et en préparation)</b></li> <li>– <b>pratiques</b></li> <li>– <b>études de cas</b></li> </ul>	<p>Décembre 2006 – Janvier 2007</p>	<p><b>Protection et respect des droits de propriété intellectuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Modèles institutionnels et méthodes de protection et d'application (cadre civil, contrôles frontaliers, procédures pénales)</i></li> <li>• <i>Coordination de l'élaboration des politiques dans le domaine de la protection et du respect des droits de propriété intellectuelle: importance et avantages</i></li> <li>• <i>Coordination et coopération entre différentes institutions et les organismes publics (bureaux de la propriété intellectuelle, tribunaux, douanes, police, ministère public) à des fins d'exécution</i></li> <li>• <i>Mesures concrètes d'harmonisation des pratiques dans les tribunaux et au niveau transnational</i></li> <li>• <i>Protection des consommateurs (santé et sûreté) et pratiques commerciales déloyales</i></li> </ul>
<p><b>Mise au point d'études comparatives</b></p>	<p>Fin juin 2007</p>	<p><b>Étude comparative de la commercialisation des actifs intellectuels, de la transformation des produits de la recherche-développement en actifs incorporels et de la création de marchés fonctionnels pour ces produits</b></p>
<p><b>Recensement des bonnes pratiques</b></p>	<p>15 juin 2007</p>	<p><b>Bonnes pratiques de commercialisation de la propriété intellectuelle</b></p>
	<p>15 juin 2007</p>	<p><b>Bonnes pratiques de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle</b></p>

Type d'activité/produits	Calendrier	Thèmes énoncés dans le mandat de l'Équipe • <i>thèmes secondaires issus du débat</i>
<b>Réunion, ateliers et séminaires</b>	Juillet 2007 (en marge de la deuxième réunion de l'Équipe)	<b>Réunion sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la transformation des produits de la recherche-développement en actifs incorporels dans les pays en transition</b>
<b>Options et recommandations de politique générale à présenter au Comité à sa deuxième session</b>	Septembre 2007	<b>Recueil de bonnes pratiques et politiques de commercialisation et de protection de la propriété intellectuelle à des fins d'action</b>
<b>Consultations, y compris pour évaluer l'efficacité des systèmes nationaux, et activités de renforcement des capacités</b>	S/O	<b>À la demande des pays et sous réserve de l'existence de contributions extrabudgétaires et en nature</b>

-----